

DEVOIR D'EDUCATION CIVIQUE : LE REFUS DES DISCRIMINATIONS.

Document 1 : Tous semblables.

« Pour les scientifiques, deux populations appartiennent à la même espèce si des individus de chacune d'elles, d'âge et de sexe appropriés, sont capables d'avoir des enfants ensemble. [...] La couleur de la peau est déterminée par un pigment unique, la mélanine, dont la quantité donne son caractère plus ou moins foncé. Il n'y a pas les « Noirs », les « Blancs », les « Jaunes ». Il n'y a que des plus ou moins foncés [...]. Il y a une seule race humaine... ou six milliards ! »

André Langaney, *Textes et documents pour la classe*, n° 744, CNDP, 15 novembre 1997.

Document 3 : La discrimination raciale, un délit.

« Le 30 novembre dernier, onze employés de discothèque ont comparu devant le tribunal correctionnel de Lyon pour discrimination raciale. Lors d'un testing¹ réalisé par SOS-Racisme, deux jeunes couples, l'un d'origine maghrébine, l'autre d'origine européenne, vêtus de la même manière, avaient tenté de rentrer dans dix-huit boîtes de nuit. L'entrée avait été refusée au couple maghrébin dans onze d'entre elles. Des peines de deux mois de prison avec sursis et 500 euros d'amende ont été requis ».

Métro, 8 décembre 2004.

1- **Testing** : soumettre quelqu'un à un test, sans lui en faire part, pour vérifier s'il a un comportement raciste. Cette pratique est reconnue comme preuve de discrimination raciale par la justice.

Document 2 : Extraits du Code Pénal

(le Code Pénal est un recueil de lois)

Art. 225-1 : « Est une discrimination toute distinction opérée entre les personnes en raison de leur origine, de leur sexe, de leur situation de famille, de leur état de santé, de leur handicap, de leurs mœurs, de leurs opinions politiques, de leurs activités syndicales, de leur appartenance ou non appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée. »

Art. 225-2 : « La discrimination [...] est punie de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende lorsqu'elle consiste à refuser [...] la fourniture d'un bien ou d'un service. [...] Lorsque le refus [...] est commis dans un lieu accueillant du public [...] les peines sont portées à cinq ans d'emprisonnement et 75 000 euros d'amende. »

QUESTIONS :

1- Présente les trois documents (3 points).

Document 1

2- Quel argument d'André Langaney permet d'affirmer que les hommes appartiennent tous à la même espèce ? (2 points)

3- Souligne en bleu la phrase indiquant que, quelle que soit leur couleur, les hommes sont semblables par nature. (1 point)

Document 2

4- Selon le Code pénal, qu'est-ce qu'une discrimination ? (2 points)

5- Dans le document 2, souligne en bleu trois exemples de discriminations. (3 points)

6- Le Code pénal sanctionne-t-il les discriminations ? Justifie ta réponse. (2 points)

Document 3

7- Qu'a réalisé SOS-Racisme à Lyon ? Explique en quoi consiste cette action ? (2 points)

8- Cette action est-elle reconnue par la loi ? (1 point).

Documents 2 et 3.

9- D'après le Code pénal, quelles sanctions risquaient les employés des discothèques ? Justifie ta réponse en soulignant dans le document 2 la phrase te permettant de répondre. (2 points)

10- En te servant t'aidant des réponses que tu viens de donner et des documents, rédige quelques phrases expliquant pourquoi il faut refuser les discriminations. (2 points).